

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 21 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N°2025/067

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n°2025/062	A partir de la délibération n°2025/067	De la délibération n°2025/025 à la n°2025/070
	En exercice :	35	35	35	35
15/05/2025	Présents	30	31	32	33
	Représentés :	5	4	3	2
	Votants :	35	35	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT ET UN MAI, A VINGT HEURES QUATRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 15 mai 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. NOIRÉ Dominique, M. GRIMONPONT Régis, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, Mme MARMECHE Christiane, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUPLAA Jean-Marie, Mme BOY Delphine, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la Délibération n°2025/061 :

M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la Délibération n°2025/066 :

M. ARMAND François ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la Délibération n°2025/069 :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à Mme ROINÉ Corinne
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025/067

Subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2025

Rapporteur : Madame Camille CARON, Adjointe à la Maire déléguée à la Culture et à la Petite Enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2000-06-20 du 9 novembre 2000 *fixant le mode de versement des subventions de fonctionnement aux associations locales* ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2025/010 du 5 février 2025 *portant attribution d'un acompte sur les subventions 2025 des associations culturelles et diverses* ;

CONSIDÉRANT les demandes de subventions reçues des associations ainsi que les rapports et documents budgétaires et comptables qui leur sont annexés ;

CONSIDÉRANT que la collectivité apporte chaque année son soutien aux associations culturelles d'Eaubonne ;

Après avis des Commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite Enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du mardi 6 mai 2025 et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du mercredi 7 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits

🔗 **ARTICLE 1 : ATTRIBUE** les subventions suivantes aux associations culturelles pour l'année 2025 comme suit :

Subventions de fonctionnement						
Nom de l'association	Domaine d'activité de l'association	Subvention 2024	Subvention demandée 2025	Proposition 2025	Acompte déjà versé	Solde restant à verser
Activ et Creativ	Loisirs créatifs	500€	600 €	500 €	0 €	500 €
ARDT : Association des résidents des Dures Terres	Association d'habitants (animations : brocante, soirée jeux, repas de Noël, etc.)	1 600€	1 600 €	1 600 €	800 €	800 €
Cercle historique et archéologique d'Eaubonne et de la Vallée de Montmorency	Promotion de l'histoire et du patrimoine de la Vallée de Montmorency	1 000 €	3 396 €	1 000 €	500 €	500 €
Club de Lecture	Littérature	120 €	120 €	120 €	0 €	120 €
Club Philatélique	Philatélie	350 €	350 €	350 €	0 €	350 €
Eaubonne country	Danse	300 €	300 €	300 €	0 €	300 €
Ensemble vocal Eaubon'canto	Ensemble vocal	2 100 €	2 200 €	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Ensemble vocal Choralis	Ensemble vocal	2 100 €	2 350 €	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Fond de Scène	Théâtre - activité de cours	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1000 €	1 000 €
GAEOMC - Auvergnats : Groupement amicale d'Eaubonne et environs des Originaires du Massif Central	Auvergnats d'Eaubonne	900€	1 000 €	900 €	450 €	450 €
Groupe Théâtre Amitié	Compagnie de théâtre amateur	2 100 €	2 100 €	2 100 €	1 050 €	1 050 €
Jeureka	Jeux de société	300 €	300 €	300 €	0 €	300 €
Photo Club	Photographie	520 €	1 040 €	520 €	0 €	520 €
Scouts et Guides de France	Scouts	700 €	1 000 €	700 €	0 €	700 €
Scouts unitaires de France	Scouts	700 €	900 €	700 €	0 €	700 €
SOUS-TOTAL		15 290 €	19 256 €	15 290 €	5 900 €	9 390 €

Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,

Quentin DUFOR

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 30 MAI 2025	30 MAI 2025
Publiée le : 30 MAI 2025	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylian SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.